



Consentement et achat véhicule d'occasion

Par **RST**, le **23/09/2022** à **23:12**

Bonjour, à la recherche d'un véhicule d'occasion pour ma fille, je suis allé chez un marchand essayer un véhicule. L'essai a dû être réduit à un tour de pâté de maison par manque de carburant.

Le marchand m'a montré le compte rendu du contrôle technique et la facture, déjà ancienne, de la dernière révision. Le contrôle technique mentionnait un défaut (en fait mineur) des freins. Le vendeur m'a dit qu'ils étaient changés, qu'il n'avait pas la facture mais pouvait se la procurer. Il m'a dit qu'un acheteur allait passer très bientôt et qu'il fallait que je me décide immédiatement.

Il m'a demandé un virement de 500€ pour réserver le véhicule qui ne me serait pas rendu en cas de désistement. Il m'a proposé de faire repeindre la moitié du pare-chocs arrière pour 150€. Il n'a pas pu éditer de bon de commande car son ordinateur était en panne.

J'ai laissé la copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile. De retour chez moi, j'ai réalisé le virement, je lui en ai envoyé la photo par SMS et lui ai demandé la copie de la carte grise, de la facture de la révision, du changement des freins et le compte rendu du contrôle technique.

Deux jours plus tard, après lui avoir réclamé ces pièces par SMS, j'ai annulé le virement et attendu de les avoir pour l'effectuer, pensant que n'ayant rien signé, je n'étais pas engagé. J'ai reçu le troisième jour le bon de commande. Après les avoir à nouveau réclamés une partie des documents et deux jours plus tard la facture des plaquettes et pas des disques datée de la veille.

Après réflexion, j'ai considéré que la confiance n'était pas établie et j'ai annoncé au marchand que je ne souhaitais plus acheter son véhicule. Par la suite il m'a appelé, affirmé qu'il avait un avocat, une protection juridique, qu'il savait tout sur moi, connaissait ma profession et qu'il avait mandaté un huissier.

Il a reconnu au téléphone que, contrairement à ce qu'il avait affirmé, les freins n'avaient pas été changés au moment de ma visite. Il m'a demandé, au titre de dédommagement, de lui régler 160€ correspondant à la réparation du pare-chocs qu'il avait engagé. Je lui ai demandé de me présenter un justificatif des travaux.

Je viens de recevoir la facture, établie et payée 10 jours après nos échanges. Manifestement il a fait réaliser les travaux après avoir eu connaissance de mon refus d'acheter son véhicule. J'ai contacté mon assistance juridique qui me suggère de payer.

J'ai l'impression que mon consentement a été vicié. Qu'en pensez-vous ? Merci pour votre aide. Bien cordialement.

Par **Louxor_91**, le **24/09/2022** à **11:40**

Bonjour,

et la question est...?

Par **RST**, le **24/09/2022** à **12:36**

Bonjour,

la question est suis-je engagé vis à vis du vendeur? Si cela est le cas, comment sortir de cette situation sans réaliser la vente. Ai-je des arguments pour démontrer un vice du consentement? Merci pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **24/09/2022** à **13:40**

Bonjour

Finalement, vous n'avez rien signé ?

Par **RST**, le **24/09/2022** à **15:47**

Bonjour. Non, rien signé. En revanche, je suis allé chez le marchand et j'ai engagé la démarche : accord verbal, copie d'une pièce d'identité et justificatif de domicile...puis virement de 500€ que j'ai bloqué car je n'avais pas encore reçu les documents demandés. Le juriste conseil de mon assurance me dit que je suis engagé par le fait d'avoir donné un accord chez le marchand. Je n'ai rien signé. L'ordinateur était en panne, donc pas de bon de commande à ce stade. C'est un des éléments qui m'ont retenu, car j'ai réalisé qu'il n'était pas sérieux. Aujourd'hui, il me réclame 160€ pour me laisser tranquille. Je n'apprécie pas ses menaces. A mon sens, le consentement exprimé chez lui était vicié car je n'ai pas pu essayer correctement le véhicule, il m'a pressé en me disant qu'il attendait un acheteur et il m'a affirmé avoir réparé les freins alors qu'il a reconnu plus tard (au téléphone) que c'était faux et m'a fourni une facture postérieure à notre rencontre. Je sais que je me suis précipité, mais je n'avais pas conscience, n'ayant rien signé, de m'engager et je ne veux pas travailler avec quelqu'un qui ne m'inspire pas confiance. Ma fille est toujours à pied, mais je n'ai pas voulu lui confier un véhicule vendu par un marchand dont j'ai compris la mauvaise foi. Merci pour vos conseils.